

PROCES VERBAL DE LA

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le 8 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie, Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire - M. CASELLA, M. GUINAULT, Mme GAILLAC, Mme GRANDJANIN, M. BOISSON, Mme VILLECOURT, M. BOURSE, Mme VERSTRAETE-de l'ESPINAY Adjoint - M. CHASTAING, M. BONHOMME, Mme LARUE, Mme ESCHALIER, Mme CLATOT, M. MARTIN, Mme HOUARD, M. DOUAY, Mme SELMI, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme ASSIER à Mme ESCHALIER, Mme BENKAROUNE à M. CHASTAING, M. MIMOUNI à M. GUINAULT, M. DUVAL à M. BOURSE, Mme MOLLIERE à Mme GRANDJANIN, M. PRIGENT à Mme GAILLAC, Melle BRACCIALI à M. BOISSON.

Absents excusés : M. BAHU, M. DE ROSA, M. DRISCH, Mme PARADOT.

Secrétaire de séance Mme CLATOT



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2012

Le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2012.

1. BUDGET VILLE – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Il est proposé de modifier le budget en cours en procédant aux ajustements nécessaires au fonctionnement des services :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

libellé	imputation	crédit	débit
Remb. sur charges de sécurité sociale et de prévoyance Remb. excédent de cotisations	6459/020/0102	3 400	
Travaux Prise en charge par fondation logement social travaux élargissement bateau	704/020/0102	1 800	
Taxes funéraires	7333/020/0102	140	
Dotation générale de décentralisation Contrats assurance urbanisme	746/01/0102	494	
Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle Solde 2011 7 710 2012 : 62.013-56.662(BP) 5 351	74832/01/0102	13 061	
Libéralités reçues	7713/020/0102	400	
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion courante Remb. fraction subvention classes de découverte	7718/020/0102	18 416	
Mandats annulés (facture téléphone)	773/020/0102	432	
Produits exceptionnels divers (remb. sinistres)	7788/020/0102	1 700	
Totaux		39 843	

DEPENSES

libellé	imputation	crédit	débit
Energie-Electricité	60612/020/0105	38 843	
Reversement fonds péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	73925/01/0102	1 000	
Totaux		39 843	

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

libellé	imputation	crédit	débit
FCTVA Inscrit au BP : 347.375 Encaissé : 410.137	10222/01/0102	62 762	
Totaux		62 762	

DEPENSES

libellé	imputation	crédit	débit
Remb.dépôt de garantie (F2 12 rue de Rubelles)	165/01/0102	300	
Opération 0201- acquisitions immobilières	2118/020/0102	62 462	
Totaux		62 762	

Délibération n°DEL-2013-001

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits ouverts au Budget Primitif 2012 de la Commune,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant les ajustements nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget en cours,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative ci-annexée

ANNEXE :**SECTION DE FONCTIONNEMENT****RECETTES**

libellé	imputation	crédit	débit
Remb. sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	6459/020/0102	3 400	
Travaux	704/020/0102	1 800	
Taxes funéraires	7333/020/0102	140	
Dotation générale de décentralisation	746/01/0102	494	
Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	74832/01/0102	13 061	
Libéralités reçues	7713/020/0102	400	
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion courante	7718/020/0102	18 416	
Mandats annulés	773/020/0102	432	
Produits exceptionnels divers	7788/020/0102	1 700	
Totaux		39 843	

DEPENSES

libellé	imputation	crédit	débit
Energie-Electricité	60612/020/0105	38 843	
Reversement fonds péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	73925/01/0102	1 000	
Totaux		39 843	

SECTION D'INVESTISSEMENTRECETTES

libellé	imputation	crédit	débit
FCTVA	10222/01/0102	62 762	
Totaux		62 762	

DEPENSES

libellé	imputation	crédit	débit
Remb. dépôt de garantie	165/01/0102	300	
Opération 0201- acquisitions immobilières	2118/020/0102	62 462	
Totaux		62 762	

2. EXTENSION DE LA SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE LANCER LA CONSULTATION AUPRES DES ENTREPRISES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Lors de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre, le conseil municipal a délibéré et a voté à l'unanimité la délibération N° 2012-123 qui autorisait Monsieur le Maire à lancer la consultation sans publicité auprès des entreprises pour la réalisation des travaux référencés en objet.

Il y a lieu d'annuler cette délibération, la consultation devant se faire avec publicité.

Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises conformément au Code des Marchés Publics en procédure MAPA avec publicité au BOAMP pour la réalisation de ce projet, à organiser les consultations et négociations, si nécessaire, en cas de marché infructueux et à signer les marchés avec les entreprises attributaires.

Délibération n°DEL-2013-002

Lors de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2012, le Conseil Municipal a délibéré et a voté à l'unanimité la délibération N° 2012-123 qui autorisait Monsieur le Maire à lancer la consultation sans publicité auprès des entreprises pour la réalisation des travaux référencés en objet.

Il y a lieu d'annuler cette délibération, la consultation devant se faire avec publicité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises conformément au Code des Marchés Publics en procédure MAPA avec publicité au BOAMP pour la réalisation de ce projet, à organiser les consultations et négociations, si nécessaire, en cas de marché infructueux et à signer les marchés avec les entreprises attributaires.

La présente délibération annule et remplace la délibération N° 2012-123 du 11/12/2012.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé :

- ➔ La décision de confier l'établissement du plan topographique du carrefour rue Robert Thomas/Chemin Vert à Saint-Prix, au Cabinet PICOT-MERLINI, 13 avenue Voltaire à Eaubonne pour un montant de 2 600 € HT soit 3 109,60 € TTC

- La décision, de signer, pur une durée de 3 ans, la convention ECOPASS pour le renouvellement de mise à disposition n° 12030787 de deux bouteilles pour la fourniture de gaz oxygène et acétylène avec la société AIR LIQUIDE, Nicolas FABRE – PB 30 – 69792 ST PRIEST cedex à compter du 1^{er} février 2013. Le montant de la dépense en résultant soit 470 € TTC.
- La décision d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention « N°ENF-12020 » avec « le Département » afin de bénéficier de l'aide à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, de téléphone et d'éclairage public rue de l'Yser (T1 et T2) et rue Hector Carlin.
- La décision de signer le marché d'assurance garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des agents affiliés à la CNRACL (Ville et CCAS) avec GRAS-SAVOYE 33/34 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux. Ce contrat est conclu pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2013.
- La décision de signer la convention autorisant Monsieur Jean-Pierre CELESTINE à occuper à titre précaire et révocable le pavillon d'habitation sis 24 avenue du Général Leclerc à Saint-Prix à compter du 1^{er} janvier 2013. Le montant de la redevance mensuelle d'occupation est fixé à 200 € révisable chaque année au 1^{er} janvier.
- La décision de régler à Monsieur Yves PEETERS, 25 rue Auguste Rey à Saint-Prix, la somme de 50 euros pour une journée de location supplémentaire du gîte catégorie 3 situé 25 rue Auguste Rey à Saint-Prix pour l'hébergement du sculpteur participant aux journées du patrimoine.
- La décision de signer avec NEOPOST France, 5 boulevard des Bouvets 92747 Nanterre Cedex l'avenant de reconduction du contrat n° 518484 de location-entretien de la machine à affranchir n° HH30712 pour la période du 01.01.2013 au 31.12.2013, reconductible par période d'un an sans pouvoir excéder 3 ans. Le montant du loyer annuel s'élève à 623,92 € HT (hors frais de redevance postale)
- La décision d'acquérir un véhicule de la gamme Peugeot 3008 chez le Garage BERNIER Herblay, 30 boulevard du Havre – La Patte d'Oie d'Herblay 95220 HERBLAY dont l'offre est économiquement la plus intéressante pour la Commune. De céder le véhicule Renault Mégane – immatriculé 997 EWQ 95 du 19 février 2009 – n° série VF1BZ0J0640938113 au garage BERNIER Herblay, 30 boulevard du Havre – La Patte d'Oie d'Herblay 95220 HERBLAY pour une valeur de reprise de 7 000 €. Le montant de la dépense en résultant s'élève à la somme de 16 919,90 € TTC, frais de sortie y compris (après remise commerciale et reprise de l'ancien véhicule).

4. INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAUX DE REHABILITATION 42 AVENUE DU GENERAL LECLERC – DEMANDE DE SUBVENTION :

La Commune a acquis le bâtiment 42 avenue du Général Leclerc en vue d'y réaliser une opération immobilière comprenant notamment des logements sociaux.

Dans l'attente de la réalisation de ce projet de réaménagement, par courrier du 7 décembre 2012, la Direction Générale de la Police Nationale nous a sollicités pour que les chambres du bâtiment annexe soient louées à des adjoints de sécurité affectés dans le Val d'Oise, la problématique du logement des personnels de police étant très forte.

Le coût des travaux conservatoires pour loger en urgence les adjoints de sécurité est estimé à 20.000 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention relative à la réalisation de ces travaux.

Délibération n°DEL-2013-003

La Commune a acquis l'ancienne résidence pour personnes âgées du Gros Noyer sise 42 avenue du Général Leclerc pour y réaliser une opération immobilière comprenant des logements sociaux,

Dans l'attente de la réalisation de ce projet de réaménagement, et sur demande la Direction Générale de la Police Nationale, il est prévu de louer, après travaux de réhabilitation, les chambres existantes à des adjoints de sécurité affectés dans le Val d'Oise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention relative à la réalisation de travaux conservatoires du bâtiment 42 avenue du Général Leclerc à Saint-Prix pour loger en urgence des adjoints de sécurité.

MOTION :**Délibération n°DEL-2013-004**

Pour s'opposer à l'euthanasie des deux éléphantess du parc de la Tête d'Or à Lyon

Le Conseil Municipal de Saint-Prix, à l'unanimité,

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet du Rhône, qu'il accède à la demande de la Fondation Brigitte Bardot afin que les deux éléphantess, potentiellement tuberculeuses, du Parc Municipal de la Tête d'Or à Lyon, lui soient confiées, afin d'éviter leur euthanasie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée